

Initiatives parlementaires

giques, l'abus de drogues et d'alcool, les crimes commis par des enfants et la grossesse chez les adolescentes.

Tous les députés attesteraient que les enfants des années 80 et 90 ne sont pas les mêmes que ceux des années 40, 50 et 60. Aujourd'hui, on dit à un enfant de ne pas parler aux étrangers, de ne pas accepter de bonbons d'un étranger, de ne pas rester seul avec les enseignants ou qui que ce soit d'autre. D'aucuns prétendent—et j'en suis—que la nouvelle génération d'enfants grandit en ne faisant confiance à personne. C'est malheureux. C'est une situation regrettable pour les parents, les institutions qui doivent s'occuper de ces enfants et pour les enfants eux-mêmes.

Et nous en sommes responsables parce que nous avons trahi la confiance qu'ils avaient en nous. À preuve l'abjecte affaire de Terre-Neuve, dont les tristes détails ont été révélés à la télévision.

Nous estimions que le stress et l'anxiété n'avaient d'effet que sur les adultes. Or, on a décelé chez les enfants des cas d'angoisse flottante. Pendant l'adolescence, ce genre d'angoisse peut se muer en dépression et être une cause de suicide. A Toronto, comme dans bon nombre de grandes villes, l'augmentation des réactions au stress a été si forte chez les jeunes qu'il a fallu mettre sur pied des services spécialement pour leur venir en aide.

Une psychologue du centre d'intervention d'urgence du Toronto East General Hospital, Diane Syer, a dit ceci: «Cette tendance a pour causes l'éclatement de la famille, l'érosion des institutions sociales comme la religion, la mobilité de la population et la certitude que l'avenir ne nous réserve rien de bon.»

Nos enfants ont des besoins particuliers, des besoins intellectuels, sociaux et émotifs, qui ne sont pas nécessairement les mêmes que chez les adultes. Les enfants ne pensent pas et n'apprennent pas de la même façon que les adultes. C'est pourquoi nous devons adopter une déclaration des droits des enfants.

Quoi qu'on dise, l'enfance sera toujours le plus bel âge de la vie. Pour bon nombre d'enfants toutefois, c'est loin d'être le cas. Nous avons besoin d'une déclaration des droits des enfants, afin de les protéger légalement et de rétablir la vraie signification de l'enfance.

Dans beaucoup de cas, les institutions des années 40 et 50 et même des années 60 et 70 n'ont pas servi nos

enfants comme elles auraient dû le faire. Il existe une certaine obligation morale pour l'État, c'est-à-dire pour le gouvernement national, de prendre l'initiative dans un important domaine qui touche tous nos enfants.

Je suis pleinement conscient, comme ma collègue qui a proposé la motion, des problèmes de compétence. Mais, à titre de parlementaires, nous ne sommes pas prêts, je pense, à renoncer à agir dans l'intérêt suprême de nos enfants à cause de difficultés constitutionnelles. Je ne crois pas que le Parlement de 1989-1990 soit prêt à invoquer ce prétexte devant les enfants du Canada. En examinant l'intention de la motion, on constate qu'elle demande au gouvernement «d'envisager l'opportunité de négocier avec les provinces».

Je suis sûr que le ministre responsable, que ce soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le solliciteur général ou le ministre de la Justice, voudra présenter un énoncé de principes aux provinces, en leur demandant de réagir, non dans un esprit partisan, mais d'une façon humaine et sensible à l'idée d'une déclaration canadienne des droits des enfants.

Si le gouvernement du Canada assumait ce leadership, je suis convaincu qu'il le ferait sans esprit partisan, de façon à protéger les enfants de tous les âges, de toutes les régions, de toutes les religions et de toutes les origines ethniques. Je suis également convaincu que les provinces réagiraient chaudement à l'idée d'une charte des droits et qu'il serait donc possible de parvenir à un consensus sur une déclaration fédérale liant toutes les provinces.

Cela étant dit et parce que mon temps de parole est limité, je voudrais une fois de plus féliciter ma collègue pour avoir présenté cette motion et dire à tous les députés, des deux côtés de la Chambre, que la motion mérite leur plein appui, tant du point de vue de l'esprit que de la forme et du fond, car elle vise à promouvoir les intérêts de nos chefs de demain, les enfants du Canada.

[Français]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, dans ma circonscription de Bourassa il y a beaucoup d'enfants et c'est pourquoi je suis heureuse de pouvoir saisir l'occasion d'aborder à nouveau le sujet du bien-être des enfants. Je remercie la députée de Mission—Coquitlam (M^{me} Langan) et en même temps mon honorable collègue qui m'a précédée d'avoir présenté la motion à la Chambre sur un sujet aussi important que les droits de l'enfant et la protection de ces droits. Je pense que mon